

## **Astreintes hospitalo-universitaires : un premier pas, des attentes toujours fortes**

Le syndicat des hospitalo-universitaires (*Le SHU*) salue l'annonce ministérielle visant à mieux reconnaître les astreintes des personnels hospitalo-universitaires. La correction de cet oubli était attendue depuis l'annonce faite par la ministre Stéphanie Rist aux assises hospitalo-universitaires de Nantes en décembre 2025.

Pour *Le SHU* c'est une avancée. Cependant, un dispositif permettant de comptabiliser le temps de travail effectif réalisé durant l'astreinte de nuit et de week-end reste en suspens, notamment pour la possibilité de récupération ou de revalorisation. La prise en compte de la pénibilité durant l'astreinte reste un enjeu majeur notamment chez les plus jeunes hospitalo-universitaires.

*Le SHU* alerte sur le risque de disparités entre CHU du fait d'une application locale du dispositif, ainsi que sur l'absence de rétroactivité, alors que la réforme des astreintes est entrée en vigueur le 1er novembre 2025. En outre, ce dispositif renforce la différence de traitement entre praticiens hospitaliers (PH) et hospitalo-universitaires pour une même astreinte à domicile.

Enfin, *Le SHU* souligne que la reconnaissance du temps de travail durant l'astreinte, tout comme le passage à 10 demi-journées hebdomadaires de temps hospitalo-universitaire, constitue un facteur clé d'attractivité, indispensable pour l'avenir du système hospitalo-universitaire.

*Le SHU* reste mobilisé pour poursuivre le dialogue afin d'aboutir à un dispositif équitable, homogène et pleinement protecteur pour l'ensemble des hospitalo-universitaires